



PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2025



N/Réf. : 91732

Objet : Votre demande d'accès aux documents



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 17 novembre 2025, laquelle est ainsi libellée :

« Nous aimerais connaître pour les années civiles 2022 (à partir du 4 octobre 2022), 2023, 2024, 2025 (jusqu'à aujourd'hui), la valeur des contrats octroyés à des consultants incluant les firmes.

Pour chaque contrat, nous désirons obtenir : le nom du fournisseur(s), la copie du contrat, les mandats et responsabilités inclus dans les contrats, la valeur totale du contrat, la durée du mandat et échéanciers convenus, la nature du mandat (mandat lié à quel thème/projet). »

Après vérification, vous trouverez ci-joint le document, détenu par le Secrétariat du Conseil du trésor, répondant en partie à votre demande. Celui-ci contient la liste des contrats de moins de 25 000\$ depuis le 1^{er} avril 2025.

Pour ce qui est de l'ensemble des contrats de plus de 25 000\$ pour la période visée par votre demande, nous vous informons que ces informations ont déjà fait l'objet d'une diffusion sur notre site Internet. Ainsi, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après « Loi sur l'accès », vous trouverez ceux-ci à l'adresse suivante : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/acces-a-linformation/acces-a-linformation/contrats-et-engagements-financiers>.

Pour plus de détails sur ces contrats, vous pouvez également consulter le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : <https://seao.gouv.qc.ca/contrats-par-organisation>.

En ce qui concerne les contrats de moins de 25 000\$, pour la période visée par votre demande, ceux-ci sont diffusés sur notre site Internet, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, à la suite de l'étude des crédits à l'adresse suivante : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/acces-a-linformation/acces-a-linformation/documents-deposes-a-lassemblee-nationale> (volume 1, question no 6, section *Demandes de renseignements généraux*).

Finalement, en ce qui concerne les contrats octroyés par les autres ministères et organismes de l'appareil public, nous vous invitons à consulter les sites internet de chacune de ces organisations afin d'obtenir les informations souhaitées.

... 2

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi que le libellé de l'article précité.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

Original signé

Mélanie Drainville
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p. j.

Liste de contrats ou factures entre 1 000 \$ et 24 999,99 \$ - Période : 1^{er} avril au 17 novembre 2025

Prestataire de service	Objet	Montant
Accessibilité Québec	Services professionnels	3 990 \$
AFI par Edgenda inc.	Formation « Mettre en oeuvre Cisco Enterprise Advanced Routing and Services (ENARSI) »	20 200 \$
Alia conseil inc.	Services professionnels, 2025-2026	24 218 \$
Alias formation inc.	Formation « Articulate Storyline - Notions de base »	1 200 \$
América Interprétation inc.	Services professionnels, 2025-2026 (1)	1 875 \$
América Interprétation inc.	Services professionnels, 2025-2026 (2)	1 875 \$
América Interprétation inc.	Conférence annuelle des Commissaires des fonctions publiques du Canada 2025-2026 (SCT)	4 725 \$
AON Solutions Canada inc.	Services professionnels, 2025-2026	1 287 \$
Bell Canada	Services techniques, 2025-2027	12 520 \$
Bertholet inc.	Parcours RH - Futur du travail et reconnaissance au travail	24 500 \$
C3pH Solutions innovantes inc.	Parcours RH - Favoriser la collaboration : les clés pour travailler ensemble avec succès	19 500 \$
Coaching de Gestion inc.	Parcours RH - Les neurosciences appliquées au développement des compétences RH	21 400 \$
Collecto Services regroupés en éducation	Services professionnels, 2025-2026	1 275 \$
Conférences Sonia Lupien inc., Les	Conférence « Comment réinventer le travail pour diminuer le stress ? »	8 250 \$
Côté, Johanne (psychologue)	Services d'accompagnement, 2025-2026	1 200 \$
Daniel Lafrenière inc.	Formation « De Kessé l'expérience client ? »	4 000 \$
Doucet, Olivier	Services professionnels, 2025-2026	8 750 \$
Elnyx Impact numérique inc.	Formation Posture gestionnaire-coach	24 890 \$
Forum Ouvert HS	Formation « Journées stratégiques - enjeux dans la construction »	1 150 \$
Génial Productions inc.	Services techniques, 2025-2026	19 475 \$
Gottot, Phedia (services aux entreprises)	Services professionnels, 2025-2026	1 500 \$
HEC Montréal	Parcours RH : Gérer les personnalités difficiles et les comportements toxiques au travail	23 000 \$
Humance inc.	Parcours RH - Professionnels RH : des alliés pour des gestionnaires inspirés	18 743 \$
Ingénierie Carmichael Ltée	Entretien des espaces, 2025-2026	1 201 \$
KPMG Egyde conseils inc.	Services professionnels, 2025-2026	3 500 \$
KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	Services professionnels, 2025-2026	21 885 \$
Leblanc, Pierre-Marc	Webinaire « L'audace d'apprendre : le courage au service d'une performance durable et d'une carrière réussie »	3 500 \$
Lesage, Valérie (Éclairés, Les)	Parcours RH - Écouter pour bâtir la confiance et l'engagement	6 200 \$
Maison des Leaders inc., La	Formation « Parcours Meilleur humain, meilleur leader »	3 720 \$
Mindsoul Productions inc.	Services techniques, 2025-2026	12 910 \$
Moai Conseils inc.	Services professionnels, 2025-2026	1 500 \$
Nutritionniste urbain inc., Le	Conférence « Comment parler d'alimentation avec bienveillance ? »	2 000 \$
Pelletier, Magali (services aux entreprises)	Atelier « Expérimenter le Canvas du modèle d'affaires »	9 750 \$
Productions CINA inc. Les	Services techniques, 2025-2026	6 985 \$
Promotél inc.	Services professionnels, 2025-2026	1 537 \$
Réseau RH d'Annie inc.	Parcours RH - Gérer et interagir avec personnalités difficiles / La pensée stratégique organisationnelle	23 760 \$
Réseau RH d'Annie inc.	Webinaire « Se recentrer sur soi en contexte de changement »	2 500 \$
Rhaïem, Khalil	Conférence « La gestion des capacités dynamiques pour mieux apprendre des échecs d'innovation »	2 000 \$
ROSEPH	Webinaire « L'accueil des personnes handicapées au sein des équipes de travail »	1 500 \$
Solotech inc.	Conférence annuelle des Commissaires des fonctions publiques du Canada, 2025-2026 - 25 invités	12 916 \$
Solutions Swissnova Global	Certification Nova	1 960 \$
Solutions Swissnova Global	Formation « Atelier de communication et de mobilisation »	3 666 \$
Stratégie organisation et méthode SOM inc.	Services professionnels, 2025-2026	14 275 \$
Technologia Formation	Formation « Nouveau gestionnaire : réussir sa transition de collègue à chef »	1 260 \$
Traductions Sematos inc.	Services professionnels, 2025-2026	1 496 \$
Université Laval	Parcours RH - Leadership inclusif pour professionnels RH	21 000 \$
Université Laval	Certification en gouvernance de sociétés : la stratégie et la gestion des risques (module 2)	3 750 \$
Urelles	Services professionnels, 2025-2026	24 000 \$
Villeneuve, Martin (conférencier)	Webinaire « Le leadership empathique : une approche adaptée aux besoins actuels du monde du travail »	1 500 \$

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(L.R.Q., chapitre A-2.1)

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

Modalités de consultation.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

Moyens pour exercer le droit d'accès.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Droit non affecté.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

AVIS DE RE COURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art.137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : **1-888-528-7741**

Courrier électronique : ca.i.communications@ca.i.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente jours (art. 135).